

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DPE 9 Optimisation de la collecte sélective des papiers et emballages ménagers-Contrat avec CITEO.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'un contrat d'optimisation de la collecte avec CITEO,

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul Simondon au nom de la 3e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat d'optimisation de la collecte sélective des papiers et des emballages ménagers avec CITEO.

Article 2 : Une subvention de CITEO, d'un montant maximum de 3.682.000 euros, est attribuée à la Ville de Paris.

Article 3 : La recette correspondante à la participation de CITEO sera imputée pour une large part sur le budget général d'investissement et le reste sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des exercices 2019, 2020 et 2022.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO